

**Procès-verbal  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE**

**Tenue le mardi 13 juillet 2021, 15 h**

**À la Pointe-Sec, Saint-Maxime-du-Mont-Louis et par visioconférence(☐)**

---

**Étaient présent.es :**

**Membres du conseil d'administration**

Paul-André Lajoie	Représentant citoyen – MRC de La Haute-Gaspésie, président
Jean-Yves Dupuis	Représentant citoyen – MRC de La Côte-de-Gaspé
Laurent Mimeault	Représentant du secteur communautaire – chasse et pêche, trésorier
Karina Espinoza-Rivière	Représentante du secteur économique – UPA Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Marie Gratton ☐	Représentante des élu.es – MRC de La Haute-Gaspésie

**Membres réguliers / conseillers**

Caroline Duchesne ☐	Représentante du secteur communautaire – CREGIM
Karine Pelletier	Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
Marcel Mainville ☐	Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé
Rémi Lesmerises ☐	Représentant du secteur communautaire – Gestionnaire de rivière à saumon
Rogers Fournier ☐	Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie
Scott Metallic	Représentant du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi
Steve Pronovost ☐	Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Employé.es**

Thierry Ratté	Codirecteur
Yves Briand	Codirecteur
Hélène Cocheril	Conseillère en environnement

## 1. Ouverture de l'assemblée et conformité de l'avis de convocation

Le codirecteur du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), Yves Briand, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée générale annuelle de l'organisme. Son collègue et codirecteur, Thierry Ratté, confirme qu'un avis de convocation écrit a été transmis aux membres de l'organisme conformément aux règlements généraux (art. 4.5).

## 2. Vérification du quorum

Selon les règlements généraux (article 4.7), les membres présents inscrits au registre constituent le quorum.

## 3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

**Résolution AGA—2021-07-13—01** : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Laurent Mimeault que Paul-André Lajoie, président de l'organisme, et Thierry Ratté, codirecteur, agissent respectivement en tant que président et secrétaire d'assemblée.*

Adoptée à l'unanimité

## 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour.

**Résolution AGA—2021-07-13—02** : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Karine Pelletier d'adopter la proposition d'ordre du jour telle que présentée.*

Adoptée à l'unanimité

## 5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2020

À la demande de l'assemblée, Yves Briand fait une lecture sommaire du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 19 juin 2019 à Saint-Maxime-du-Mont- Louis.

**Résolution AGA—2021-07-13—03** : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Karina Espinoza-Rivière que la lecture complète du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 juin 2020 soit exemptée et que son contenu soit adopté sans modification.*

Adoptée à l'unanimité

## 6. Mot de la présidence

À titre de président du conseil d'administration du CENG, Paul-André Lajoie souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, par la lecture du mot de la présidence, souligne l'ouvrage accompli par l'équipe de l'organisme au cours de la dernière année. Il constate que le CENG – malgré la pandémie de la COVID-19 et le télétravail forcé – a su maintenir ses activités bien en place tout au long de l'année 2020-2021.

Il souligne, particulièrement, les efforts majeurs réalisés par le CENG portant sur les mandats reçus du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de la dernière convention d'aide financière. En particulier, le CENG – avec le soutien de la Table de concertation et de plusieurs acteurs de l'eau, notamment municipaux – a complété un exercice d'élaboration d'objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) pour la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie. Il souligne, de plus, que le CENG a su maintenir ses activités scolaires, ainsi que d'acquisition de connaissances.

Enfin, il mentionne que certaines activités de la dernière année se termineront au cours de l'été 2021, considérant le contexte pandémique et avec l'autorisation du MELCC. D'ailleurs, celui-ci a renouvelé le financement du CENG pour une autre période de trois ans, soit jusqu'en 2023-2024. Cette nouvelle convention d'aide financière s'accompagnera de nouveaux mandats, à commencer par l'établissement d'un bilan de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE) et l'élaboration d'une stratégie de mobilisation.

## **7. Bilan des activités pour l'année 2020-2021**

### **7.1 Présentation et approbation du rapport annuel 2020-2021**

À l'aide d'un document, Yves Briand présente les activités réalisées au cours de l'année 2020-2021. Plusieurs actions menées s'inscrivent dans la continuité des initiatives amorcées par le CENG au fil des ans, tel que la représentation sur diverses instances (Tables GIRT/planification forestière, CREGIM, comités de suivi des projets d'exploration pétrolière/gazière, etc.), l'offre d'activités scolaires (J'adoption au cours d'eau, Survol Benthos, Histoire de saumon, etc.), le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau du nord de la Gaspésie, etc.

En particulier, le CENG a investi beaucoup d'efforts dans l'établissement – en concertation – de plus d'une trentaine d'objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) présents dans la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) du nord de la Gaspésie.

En contrepartie, certains projets majeurs du CENG ont été ralentis par des départs ou des arrêts de travail pour cause de maladie de certain.es employé.es, notamment le déploiement du programme *Engagé pour l'eau* et la réalisation du projet de caractérisation hydrogéomorphologique (HGM) des principales rivières du nord de la Gaspésie. Ces projets seront remis en branle au cours de l'année 2021-2022 et, dans le cas du projet HGM, un rapport de recherche sera produit et rendu public pour chacune des dix rivières ciblées.

L'ensemble des actions réalisées au cours de l'année 2020-2021 sont contenues dans le rapport annuel présenté au conseil d'administration et à l'assemblée générale. À cet effet, Caroline Duchesne tient à souligner la participation de Thierry Ratté au conseil d'administration du CREGIM, ainsi que le rôle du CENG dans le cadre des

consultations régionales sur la planification forestière aux Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT).

Pour sa part, Marie Gratton souligne – à titre d’administratrice – tout le travail fait par l’équipe du CENG; ces efforts – de qualité – permettent d’améliorer les données sur le territoire et les enjeux de l’eau.

**Résolution AGA—2021-07-13—04** : *Il est dûment proposé par Marie Gratton et appuyé par Caroline Duchesne que le rapport annuel des activités tenues par le Conseil de l’eau du nord de la Gaspésie durant l’année 2020-2021 soit adopté.*

Adoptée à l’unanimité

## 7.2 Présentation sur les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH)

À l’aide d’un diaporama, Yves Briand survole la démarche ayant conduit à l’élaboration des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (MHH) établis en concertation pour l’ensemble de la zone de gestion intégrée du nord de la Gaspésie. Cette démarche s’est largement inspirée de l’approche des normes ouvertes pour la conservation, notamment en établissant les menaces directes et indirectes portant sur les MHH, puis en établissant des stratégies de conservation susceptibles de réduire l’effet de ces menaces.

Au total, ce sont 32 objectifs qui ont été retenus par la Table de concertation du CENG, ainsi qu’une quarantaine de stratégies d’action. L’ensemble de ces éléments ciblent, selon le cas, les cours d’eau, les lacs, les rives, les plaines inondables et les milieux humides du nord de la Gaspésie. Diverses parties prenantes, en particulier des acteurs municipaux, ont pris part à l’exercice et se sont engagés envers l’une ou l’autre des stratégies retenues.

Les résultats de ce gros mandat, ayant beaucoup sollicité l’équipe du CENG au cours de la dernière année, ont été remis au MELCC le 15 juin 2021 dernier.

## 8. Présentation et approbation des états financiers 2020-2021

À l’aide du rapport produit par la firme comptable Mallette, Thierry Ratté présente les états financiers – incluant la mission d’examen – de l’organisme pour l’année 2020-2021. Aucune clarification n’est demandée par les membres présents.

**Résolution AGA—2021-07-13—05** : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Marcel Mainville que les états financiers de l’année 2020-2021 – incluant la mission d’examen globale et celle spécifique à l’aide financière reçue du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la convention 2018-2021 – soient adoptés sans modification.*

Adoptée à l’unanimité

## 9. Nomination du vérificateur pour l'année 2021-2022

Les codirecteurs du CENG rappellent aux membres présents que l'entente de services liant l'organisme à la firme comptable Mallette couvrait jusqu'à l'année 2020-2021, soit la dernière année de la convention d'aide financière reliant le CENG au MELCC. Cependant, malgré l'arrivée d'une nouvelle convention, couvrant la période 2021-2022 à 2023-2024, la reddition de compte pour l'année 2020-2021 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, à la suite de la signature d'un avenant prolongeant jusqu'au 30 septembre 2021 l'actuelle convention en raison des délais provoqués par la pandémie dans la dernière année.

Dans ce contexte, Thierry Ratté estime qu'il serait préférable de maintenir la même firme comptable pour établir les états financiers de l'avenant à l'année 2020-2021 et pour l'année 2021-2022. À cet effet, le conseil d'administration a émis une résolution (**Résolution CA-2021-07-13-07**) prise à l'unanimité vise à recommander à l'assemblée le maintien de la firme Mallette pour l'année 2021-2022.

L'offre de cette firme répond aux exigences ministérielles, à savoir la tenue distincte de deux missions d'examen, l'une pour l'ensemble des activités de l'organisme et une autre spécifique au financement accordé par le Ministère, et devrait faciliter le changement des deux conventions d'aide financière.

**Considérant** l'offre de service de trois ans soumis par la firme Mallette pour la production des états financiers et des missions d'examen des années financières 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024; celle-ci prenant en compte les exigences du MELCC en matière de reddition de compte,

**Considérant** le chevauchement de deux conventions d'aide financière du MELCC (2018-2021 et 2021-2024) jusqu'au 30 septembre 2021 venant complexifier un changement de vérificateur pour l'année financière 2021-2022,

**Considérant** les services rendus, fiables et professionnels, par ladite firme et sa familiarité avec l'organisme et sa direction,

**Résolution AGA-2021-07-13-06** : Il est dûment proposé par Marie Gratton et appuyé par Caroline Duchesne que la firme Mallette soit nommée vérificateur comptable pour l'année 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

## 10. Présentation du plan d'actions 2021-2022

À l'aide d'un diaporama, Yves Briand fait un survol du plan d'actions 2021-2022 du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie.

Parmi les dossiers principaux à venir, Yves Briand mentionne le mandat de bilan de la mise en œuvre du PDE et l'amorce d'élaboration d'une stratégie de mobilisation autour de la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants. De plus, la poursuite de la

caractérisation hydrogéomorphologique (HGM), avec l'UQAR, d'une dizaine de rivières du nord de la Gaspésie devrait permettre de finaliser ce projet au cours de l'année 2021-2022. La majorité des autres actions s'inscriront dans la continuité de celles déjà réalisées par le CENG, soit au niveau de la représentation (Tables GIRT, CREGIM, comités de suivi, etc.), de la sensibilisation (mois de l'eau, activités scolaires, etc.) et de l'accompagnement (Engagés pour l'eau, Fonds EAU nord Gaspésie, etc.).

Le président d'assemblée rappelle – en vertu des règlements généraux de l'organisme – que le plan d'actions annuel n'a pas à être adopté par l'assemblée générale annuelle.

#### 11. Période de questions et commentaires

Quelques questions et commentaires ont été répondus et communiqués au fur et à mesure des points à l'ordre du jour. Ainsi, les personnes présentes n'ont pas d'autres questions ou commentaires à formuler.

En général, les membres présents se montrent satisfaits du travail réalisé et envisagé par l'équipe du CENG. Pour leur part, Caroline Duchesne et Jean-Yves Dupuis tiennent à féliciter l'équipe pour son bon travail; à titre de membres de l'organisme, ils sont plus que satisfaits.

#### 12. Ratification des actes des administrateurs

Aucune clarification n'est demandée par les membres présents quant aux actes posés par les administrateurs au cours de l'année 2020-2021.

Par ailleurs, bien qu'il soit évoqué par Thierry Ratté que la ratification des actes des administrateurs ne soit plus exigée de manière légale, les membres présents conviennent néanmoins de procéder ainsi par acquis de conscience.

**Résolution AGA—2021-07-13—07** : *Il est dûment proposé par Laurent Mimeault et appuyé par Marie Gratton que les actes des administrateurs pour l'année 2020-2021 soient ratifiés par les membres présents lors de son assemblée générale annuelle.*

Adoptée à l'unanimité

#### 13. Élections des administrateurs

Le président d'assemblée invite Yves Briand à informer les personnes présentes des sièges ouverts au sein du conseil d'administration de l'organisme, à savoir un (1) siège de représentant du secteur économique (siège n° 4), un (1) siège de représentant du secteur communautaire (siège n° 6) et un (1) siège de représentant citoyen (de préférence en provenance de la MRC de La Côte-de-Gaspé; siège n° 8), dont les mandats sont de deux ans chacun.

Afin de combler ces postes, des élections sont enclenchées.

### 13.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

**Résolution AGA—2021-07-13—08** : Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Rémi Lesmerises que Marie Gratton et Thierry Ratté agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'élection.

Adoptée à l'unanimité

### 13.2 Élection des membres du conseil d'administration

Tel que mentionné au point 14, trois (3) sièges du conseil d'administration sont à combler par un processus d'élection, à savoir :

Pour un mandat de deux ans

- Le siège 4 de représentant(e)s du secteur économique;
- Le siège 6 de représentant(e) du secteur communautaire;
- Le siège 8 de représentant(e) citoyen.

La présidente d'élection rappelle que le processus d'élection sera effectué par secteur d'activité.

**Résolution AGA—2021-07-13—09** : l'ouverture de la mise en candidature pour les sièges en élection au sein du conseil d'administration est dûment proposée par Caroline Duchesne et appuyé par Karina Espinoza-Rivière.

Adoptée à l'unanimité

#### SECTEUR ÉCONOMIQUE

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

Siège n° 4

**Résolution AGA—2021-07-13—10** : Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Caroline Duchesne que Rémi Lesmerises occupe le siège n° 4 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant du secteur économique.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution AGA—2021-07-13—11** : la fin de la mise en candidature pour le siège n° 4 du secteur économique est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Karina Espinoza-Rivière.

Adoptée à l'unanimité

Rémi Lesmerises accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentante du secteur économique (siège n° 4) pour un mandat de deux ans.

## **SECTEUR COMMUNAUTAIRE**

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour ce secteur.

### Siège n° 6

**Résolution AGA—2021-07-13—12** : *Il est dûment proposé par Rémi Lesmerises et appuyé par Marcel Mainville que Caroline Duchesne occupe le siège n° 6 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentante du secteur communautaire.*

Adoptée à l'unanimité

**Résolution AGA—2020-07-13—13** : *la fin de la mise en candidature pour le siège n° 6 du secteur communautaire est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Laurent Mimeault.*

Adoptée à l'unanimité

Caroline Duchesne accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentante du secteur communautaire (siège n° 6) pour un mandat de deux ans.

## **SIÈGES CITOYENS**

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour les sièges au conseil d'administration réservés à des membres citoyens.

### Siège n° 8

**Résolution AGA—2021-07-13—14** : *Il est dûment proposé par Paul-André Lajoie et appuyé par Laurent Mimeault que Jean-Yves Dupuis occupe le siège n° 8 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen.*

Adoptée à l'unanimité

**Résolution AGA—2021-07-13—15** : *Il est dûment proposé par Caroline Duchesne et appuyé par Karine Pelletier que Steve Pronovost occupe le siège n° 8 au conseil d'administration du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen.*

Adoptée à l'unanimité

**Résolution AGA—2021-07-13—16** : la fin de la mise en candidature pour le siège citoyen n° 8 est dûment proposée par Laurent Mimeault et appuyé par Paul-André Lajoie.

Adoptée à l'unanimité

Steve Pronovost refuse sa nomination afin d'occuper le siège (n° 8) de représentant citoyen sur le conseil d'administration du CENG.

Pour sa part, Jean-Yves Dupuis accepte de siéger sur le conseil d'administration du CENG à titre de représentant citoyen (siège n° 8) pour un mandat de deux ans.

Puisque le membre citoyen élu au siège n° 8 du conseil d'administration réside dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, sa nomination permet de maintenir – au sein du conseil d'administration – une représentativité citoyenne pour chacune des deux principales MRC couvertes par les activités du CENG. Cette répartition permet de combler la préférence mentionnée aux règlements généraux de l'organisme (article 5.1).

Les officiers seront nommés lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Par la suite, une correspondance sera envoyée aux membres du CENG afin de présenter les membres et les officiers du nouveau conseil d'administration.

#### **14. Élections des représentants à la Table de concertation**

Le président d'assemblée invite Yves Briand à informer les personnes présentes des postes ouverts au sein de la Table de concertation de l'organisme, à savoir un (1) siège de représentant du sous-secteur « Entreprises récréotouristiques » (siège n° 13 du secteur économique), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Associations riveraines » (siège n° 19 du secteur communautaire), un (1) siège de représentant du sous-secteur « Groupes environnementaux locaux » (siège n° 20 du secteur communautaire) et un (1) siège de représentant citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie (siège n° 22). Ces sièges sont actuellement vacants – à l'exception du siège n° 22 dont le citoyen sortant est M. Paul-André Lajoie – et, selon la politique de fonctionnement de la Table de concertation, doivent être pourvus par élection en collèges électoraux lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Cela dit, Yves Briand mentionne que – parmi les membres présents à l'actuelle assemblée générale annuelle – aucun ne représente une entreprise récréotouristique, ni une association riveraine, ni un groupe environnemental local. Par conséquent, les sièges de représentants disponibles à la Table de concertation pour ces sous-secteurs ne peuvent être mis en élection et resteront vacants jusqu'à une prochaine assemblée, ou jusqu'à ce qu'ils soient comblés dans l'intervalle – et ce seulement jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

#### 14.1 Constitution des collèges électoraux

Les membres citoyens présents constituent le collège électoral pour l'élection d'un membre citoyen au siège de représentant citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie de la Table de concertation (siège n° 22).

Ce collège électoral est constitué des personnes suivantes :

- Jean-Yves Dupuis;
- Karine Pelletier;
- Paul-André Lajoie;
- Paul-Henri Bélanger;
- Rogers Fournier;
- Steve Pronovost.

#### 14.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection

**Résolution AGA—2021-07-13—17** : *Il est dûment proposé par Laurent Mimeault et appuyé par Paul-André Lajoie que Marie Gratton et Thierry Ratté agissent respectivement en tant que présidente et secrétaire d'élection.*

Adoptée à l'unanimité

#### 14.3 Élection des représentants par collège électoral

**Résolution AGA—2021-07-13—18** : *Il est dûment proposé par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Steve Pronovost – tous deux membres constitutifs du collège électoral identifié pour le poste en élection – que Paul-André Lajoie occupe le siège n° 22 de la Table de concertation du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie à titre de représentant citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie.*

Adoptée à l'unanimité

**Résolution AGA—2021-07-13—19** : *la fin de la mise en candidature pour le siège n° 22 de représentant citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie à la Table de concertation du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie est dûment proposée par Jean-Yves Dupuis et appuyé par Laurent Mimeault.*

Adoptée à l'unanimité

Paul-André Lajoie accepte de siéger sur la Table de concertation du CENG à titre de représentant citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie (siège n° 22) pour un mandat de deux ans.

## 15. Clôture de l'assemblée

Le président d'assemblée invite les membres présents à procéder à la clôture de l'assemblée.

**Résolution AGA—2021-07-13—20** : *Il est dûment proposé par Marcel Mainville et appuyé par Caroline Duchesne que l'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie soit levée.*

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie, pour l'année 2020-2021, est clôturée à 19h47.

## ATTESTATION

Nous, soussignés, attestons que les informations contenues dans le présent procès-verbal reflètent bien tous les éléments traités et les décisions rendues lors de l'assemblée générale annuelle du CENG tenue le 13 juillet 2021.

Signé à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_

Président(e) du CA

\_\_\_\_\_

Secrétaire d'assemblée